

TABLEAU des PENALITES

Saison 2018-2019

ARBITRE

A - Absence

1. 1^{ère} absence

Arbitre appartenant à un club

- Amende au club : 35 C

Arbitre indépendant

- Amende à l'arbitre : 35 €

2. De la 2^e à la 4^e absence :

- cette amende est automatiquement doublée

3. Absence non justifiée d'un candidat arbitre à ses examens

- Amende au club : 35 €

4. Non envoi de rapport sur match suite à événements particuliers

- Amende au club : 25 €

B - Infractions au Statut de l'Arbitrage Obligations d'arbitres

Les sanctions financières sont les suivantes :

1. Première saison d'infraction, par arbitre manquant :

- a. D1 : 120 €

- b. D2, D3 et D4 : 40 €

2. Deuxième saison d'infraction

- a. Amende : doublée

3. Troisième année d'infraction

- a. Amende : triplée

4. Quatrième saison d'infraction et suivantes

- a. - Amende : quadruplée

L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1er juin, les sanctions financières sont réajustées définitivement selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

C - Non protection des arbitres :

- Amende minimum : 50 €

1. FORFAITS

A - Forfait à un match de championnat toutes divisions ou des coupes seniors "masculins" ou "féminins"

- Amende : 55 €

B - Forfait à un match de championnat ou de coupe "Jeunes Foot à 11"

- Amende : 35 €

C - Forfait à un match de championnat ou de coupe jeunes Foot à 8

- Amende : 20€

Si ce forfait intervient dans les 3 dernières journées du championnat, amende doublée pour les § A, B et C.

D – Forfait Futsal:

- Amende de 30 € / journée des U9 à U13G, U15 F.
- Amende de 50 € / journée pour les autres catégories (filles ou garçons)

E - Matches non joués (à partir des U13 G et U15 F)

- Amende 30€ aux 2 équipes n'ayant pas disputé la rencontre.

F - Non participation à :

A une compétition ou une animation organisée par le District donnant lieu à une convocation ou confirmation d'engagement du club.

- Club absent excusé 10 jours avant, amende 30 € et non convocation du club la saison suivante.
- Club absent excusé tardivement (- de 10 jours) ou non excusé, amende 100 € si dotation District ou 50 € si absence de dotation. Non convocation du club la saison suivante

2. FORFAIT GÉNÉRAL

A - Amende pour le forfait général en cours de championnat d'une équipe "Seniors"

- D1: 160 €
- D2 : 130 €
- D3 : 110 €
- D4: 90 €

Si le forfait général est déclaré dans les 3 dernières journées de championnat l'amende sera doublée.

B - Amende pour le forfait général en cours de championnat d'une équipe "Jeunes à 11"

- Amende : 60 €

Si le forfait général est déclaré dans les 3 dernières journées de championnat l'amende sera doublée.

C - Amende pour le forfait général en cours de championnat d'une équipe Foot à 8 Féminin ou Masculin

- Amende : 35€

Si le forfait général est déclaré dans les 3 dernières journées de championnat l'amende sera doublée.

3. ENGAGEMENTS - RETRAITS

A - Engagements tardifs d'équipes (après la publication des calendriers)

- Seniors : 35 €
- Jeunes U18 à U11 et seniors F à 8 : 20 €

B - Retraits d'engagements d'équipes (après la publication des calendriers)

- Seniors : 80 €
- Jeunes U18 à U11 et seniors F à 8 : 30€

4. LES AMENDES

A - Les joueurs (voir tableau)

B - Les entraîneurs, éducateurs, dirigeant et personnel médical (voir tableau)

5. LICENCES & QUALIFICATIONS

(1) = match perdu par pénalité avec - 1 point et report points au club adverse

(2) = match perdu par pénalité avec - 1 point et sans report de point au club adverse

A - Joueur suspendu jouant malgré la suspension :

Nouvelle suspension et match perdu par pénalité (1) : 80 €

B - Joueur ou dirigeant suspendu exerçant une fonction officielle malgré la suspension :

- si une réserve a été posée régulièrement :

- match perdu par pénalité (1) + 80 €

- en l'absence de réserve : 80 €

C - Joueurs disputant deux matches le même jour ou sur deux jours consécutifs :

- avec réserve régulière de l'adversaire : match perdu (1), 1 match de suspension ferme au joueur et amende au club de : 50 €

- Avec réclamation régulière de l'adversaire : match perdu (2), 1 match de suspension ferme au joueur et amende au club de : 50 €

- Sans réclamation et/ou réserve régulière de l'adversaire : 2 matches de suspension ferme au joueur et amende au club de : 50 €

D - Faux noms, fraude sur identité, trucage de licence :

Match perdu par pénalité (1), suspension et amende minimum de : 200 €

E - Club faisant jouer un ou plusieurs joueurs non qualifiés

(Licence ou selon Art 2 du District) :

Toutes catégories de District : 35 € par joueur

et match perdu par l'équipe par pénalité (1) si réserve régulière et posée avant match ou match perdu par pénalité (2) si réclamation après match

F - Refus ou absence non excusée d'un joueur ou joueuse à une sélection, un perfectionnement, une détection ou un rassemblement

Toutes catégories : suspension éventuelle,

- amende de : 35 € et facturation au club du prix du repas : 10 € (si repas ce jour là).

G - Joueur ou joueuse refusant une sélection et jouant un autre match le même jour

Suspension éventuelle et amende de : 50 €

H - Absence du listing de licences

- Foot à 11 : 50 €

- Foot à 8 : 40 €

- Foot à 5 : 30 €

Pour un joueur n'ayant pas de licence enregistrée :

- Foot Animation jusqu'à U15, amende 35 € par licence (catégorie U15 : et match perdu par pénalité (1))

- U16 à seniors, amende 100 € par licence et match perdu par pénalité (1)

I - Personne exerçant une fonction officielle sans être licenciée

- Amende 50 € minimum

J - Non présentation liste «joueurs» : 5 derniers matches Art. 2 District)

- Amende de : 40 € et frais de réserve à la charge du club fautif

K - Production liste erronée ou falsifiée «joueurs» : 5 derniers matches

-Amende de : 200 €

6. MATCHES

A - Refus de remplir les formalités réglementaires :

- match perdu (1) et amende de : 80 €

B - Equipes quittant le terrain avant la fin de la partie :

- match perdu (1) et amende de : 50 €

C - Match arrêté par l'arbitre pour non respect de ses décisions :

- match perdu (1) et amende de : 100 €

D - Match arrêté pour coups à arbitre (Seniors et Jeunes et Féminines) :

- match perdu (1) et amende minimum de : 200 €

E - Club jouant un match amical en remplacement d'un match officiel prévu sur le même terrain

- Toutes catégories : amende de : 50 €

F - Club disputant un match à une heure autre que celle fixée et sans avertir le District

- Foot à 11 : amende de 50 €
- Autres : amende de 20 €

G - Changement de date ou d'horaire tardif (moins de **10** jours avant la rencontre) et de lieu (moins **5** jours avant la rencontre)

- Foot à 11 : amende de 40 € au club demandeur
- Autres : amende de 15 € au club demandeur

H - Club organisant un match le même jour qu'un match de sélection ou de coupe dans la même ville ou dans un périmètre interdit

- Toutes catégories : amende de 80 €

I - Club utilisant un joueur d'un autre club en match amical et sans autorisation

- Toutes catégories : amende de 35 €

J - Joueur jouant avec un autre club sans autorisation :

- suspension de 15 jours à 3 mois

K - Absence délégué à l'arbitre

- Seniors : amende de 10 €

L - Absence de dirigeant d'équipes «Seniors» :

- Amende de 10 €

M - Heure de match non respectée (retard)

- Amende de : 20 €

N - Match arrêté par envahissement de terrain

- Match perdu (1) et amende minimum de : 80 €

O - Mauvaise organisation d'un match (Incidents imputables soit au club recevant, soit au club visiteur)

- Amende minimum de : 50 €

P - Utilisation des maillots non numérotés Toutes catégories :

- amende de : 25 €

Q - Club n'ayant pas présenté sa demande de renouvellement ou de modification d'homologation ou d'agrément de terrain avant le 31 décembre de la dernière saison de validité :

- jusqu'au 31 mai : 31 €
- au-delà du 31 mai : amende doublée.

R - Club ne disposant pas d'un stade homologué ou agréé correspondant à sa division

Amende appliquée par mois calendaire entier de retard durant la dernière saison transitoire ou de tolérance entre le 1er juillet et le 31 mai ou jusqu'à la mise en règle :

- D1 : 20 €
- D2 et D3: 15 €

7. FEUILLES DE MATCH

A - Retard envoi du scan sur FootClub, feuille de match ou de plateau

- Toutes catégories : 30 €

B - Non envoi de feuille de plateau dans les 5 jours après rappel

- Toutes catégories, retrait de 3 pts (si classement) et amende de : 50 €

C - Feuille de match incorrectement ou insuffisamment remplie

- Toutes catégories : 15 €

D - Club jouant avec des maillots de couleurs différentes que celles déclarées (Sauf Coupes Départementales à partir de la dotation District)

- Toutes catégories : 35 €

E – FMI Absence de code

- Toutes catégories : 16 €

F – FMI Absence de tablette

- Toutes catégories : 16€

G – FMI Absence de transmission ou transmission hors délai

- Toutes catégories : 46€

H – FMI Non envoi du rapport de constat d'échec de transmission

- Toutes catégories : 46€

8. TERRAINS

A - Terrain impraticable par manque de traçage ou traçage non réglementaire

- Match perdu (1) et amende de : 20 €

B - Absence de piquets de coin ou drapeaux de coin non réglementaires

- Match perdu (1) et amende de : 20 €

C - Retard apporté dans le début du match pour aménagement du terrain

- Toutes catégories : 25 €

D - Match arrêté pour obscurité suite au retard du coup d'envoi

- Match perdu (1) et amende de : 25 €

E - Déclaration d'impraticabilité terrain non reconnue par le District ou non respect de la procédure de déclaration terrain impraticable

- Match perdu (1) et amende de : 100 €

F - Frais engagés pour le contrôle d'un terrain déclaré impraticable et reconnu praticable par le responsable de secteur

- Amende de : 30 € + frais kilométriques

G - Buts non réglementaires ou absence de filets

- Match perdu (1) et amende de : 35 €

H - Club refusant de prêter son terrain au District Amende de : 50 €

I - Contrôle éclairage (voir dispositions financières Ligue)

9. DIVERS

A - Absence non excusée à une audition ou convocation à une commission

- Amende de : 50 €

B - Club non représenté et absent aux Assemblées de District

- Amende de : 50 €

C – Club présent ne prenant pas part à l'émargement de fin d'AG:

- Amende de : 25 €

D - Club représenté et absent aux Assemblées de District

- Amende de : 20 €

D - Réunion d'information obligatoire

- Amende 50 € pour tout club non représenté

E - Club non en règle avec les obligations d'équipes «Jeunes» District :

- 1re année : 50 €
- 2e année : amende doublée
- 3e année : amende triplée

F - Frais de dossier FAFA (dossier emploi non concerné)

- 0,50% du montant accordé, avec un minimum de : 50 €

G - Absence clubs aux tirages publics des Coupes (à partir du niveau défini par le CD en début de saison)

- Amende de : 100 €

H - Ouverture de dossier

- Amende de : 20 €

I – Non envoi de rapport de dirigeant ou d'un joueur après demande d'une commission

- Amende de : 25 €

J – Rejet d'un prélèvement bancaire (après accord initial)

- Récupération de frais : 10€